

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Pietri  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

-----



## Délibération n° 2021-XII-53 du 16 décembre 2021

### RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RDD 2021).

**Le conseil départemental,**

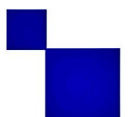
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 », introduisant l'obligation de la rédaction d'un rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pour les collectivités de plus de 50 000 habitants,

Vu le rapport de son président,

Considérant le fait que ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité, préalablement aux débats sur le projet de budget,

La sixième commission consultée,



**après en avoir délibéré,**

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet*

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstention(s) : 0                                     |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*